

ARRETE N° 23-006

**LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**Approuvant le règlement intérieur de la commission consultative paritaire placée auprès du Centre
Départemental de Gestion de Loir-et-Cher**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.272-1 à L.2722,

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion.

Vu le Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Vu le Décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant la réunion de la CCP, le 12 janvier 2023, et l'avis favorable rendu;

ARRETE

Article unique : Le règlement intérieur de la commission consultative paritaire placée auprès du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, ci-annexé, est approuvé.

Fait à La Chaussée Saint Victor, le 17 janvier 2023

LE PRESIDENT

Eric MARTELLIERE



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.